

## Fonction de présidence vulgarisée

*Dans toute organisation syndicale, nous retrouvons au comité exécutif la présidence.*

*Cette fonction voit à la bonne marche du syndicat, ce qui veut dire, de s'assurer que tout le monde dans la structure remplit ses obligations.*

*Elle est responsable du respect de la procédure lors des différentes instances du syndicat, que ce soit au comité exécutif, au conseil syndical, au conseil syndical élargi qu'en assemblée générale.*

*Elle a également comme mandat d'agir à titre de porte-parole du syndicat lors des sorties publiques et de signer l'ensemble des documents officiels du syndicat.*

*Rappelons également que par sa fonction, la présidence siège sur l'ensemble des comités du syndicat. Elle n'est pas dans l'obligation d'assister à l'ensemble des réunions, mais elle y a droit.*

*Rappelons également que le seul moment où la présidence peut voter est en cas exceptionnel d'égalité des voix pour trancher.*